

## **DEC213481DR02**

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095

## LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS :

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC211821DAJ modifiée du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

## **DECIDE:**

**Article 1**er. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095 :

- M. Christophe GOBET, IT CNRS
- M. Guillaume HEBRARD, DR CNRS
- Mme Sandy ARTERO, IT CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale Véronique Debisschop